



Canadian Council of Ministers
of the Environment Le Conseil canadien
des ministres
de l'environnement

Consultations – Résumé des commentaires

Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées
municipales

Comité d'élaboration de la Stratégie

Mai-juin 2005

Introduction

Le Comité d'élaboration de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales (le Comité d'élaboration) a mené une deuxième série de consultations auprès des municipalités en mai et en juin 2005. Des rencontres, organisées conjointement avec les autorités des régions, des provinces et des territoires, ont eu lieu durant cette période à l'intention de représentants de municipalités :

- 17 mai 2005 – Amherst (Nouvelle-Écosse) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada.
- 19 mai 2005 – St John's (Terre-Neuve-et-Labrador) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada.
- 31 mai 2005 – Calgary (Alberta) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du Canada.
- 6 juin 2005 – St John's (Terre-Neuve-et-Labrador) – Rencontre avec la Fédération canadienne des municipalités.
- 9 juin 2005 – Montréal (Québec) – Les instances représentées comprenaient le gouvernement du Québec.
- 13 juin 2005 – Whitehorse (Yukon) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements du Yukon et du Canada.
- 15 juin 2005 – Toronto (Ontario) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements de l'Ontario et du Canada.
- 7 juillet 2005 – Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) – Les instances représentées comprenaient les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada.

De plus, le CCME a diffusé les documents de consultation pendant 60 jours, en mai et en juin 2005, sur son site Web. Les visiteurs étaient invités à examiner les documents et à formuler leurs commentaires.

Le présent résumé donne une indication générale des points de vue formulés au Comité d'élaboration dans le cadre de la consultation; il n'est pas un compte rendu exhaustif de l'ensemble des commentaires reçus. Pour recevoir un exemplaire du rapport de consultation intégral (en anglais seulement), prière de communiquer avec Jennifer Vigano, au secrétariat du CCME (jvigano@ccme.ca).

Commentaires généraux

- Toutes les approches proposées pour l'élaboration de la Stratégie ont reçu un appui généralisé : gestion du risque environnemental, harmonisation du cadre réglementaire, coordination des activités scientifiques et de recherche, financement économique et durable.

- Il importe que les municipalités et les autres intervenants participent tout au long de l'élaboration de la Stratégie.
- D'autres enjeux doivent être pris en considération : biosolides, gestion par bassin versant, égouts pluviaux, planification de l'utilisation des terres et pesticides.
- Parmi les objectifs visés par la Stratégie, il faut inclure l'établissement de règles du jeu équitables pour tous les acteurs du secteur des eaux usées.
- Au-delà de la Stratégie, des outils et des moyens d'orientation seront nécessaires, entre autres pour ce qui touche les aspects suivants :
 - Zones de mélange admissibles (établir une définition et les conditions correspondantes).
 - Base de données sur les contaminants.
 - Technologies de prétraitement optimales.
 - Pratiques de gestion optimales pour les rejets des installations industrielles, commerciales et institutionnelles.
 - Élaboration d'un règlement type sur l'utilisation des égouts.
 - Sommaire du fondement de chaque recommandation pour la qualité des eaux (polluants, justification scientifique, principales sources des charges des réseaux d'égout municipaux).
 - Renseignements sur les coûts aux fins de la planification.
 - Effets néfastes de polluants particuliers – recherche/mesures/établissement d'orientations adaptées à chaque polluant.
 - Lorsque les échantillonnages sont peu fréquents, il faut effectuer des analyses statistiques pour vérifier que les objectifs pour les rejets d'effluent (ORE) sont atteints.
 - Suivi des effets sur l'environnement et les écosystèmes de différents polluants – effluents d'eaux usées municipales.
 - Protocole d'analyse statistique.
- La mise en œuvre de la Stratégie doit être souple, juste et à propos. Si des échéances sont fixées, elles doivent être basées sur la capacité de financement. Il faudrait élaborer des mécanismes d'application et de mise en œuvre pour faciliter l'acceptation de la Stratégie.
- La Stratégie doit intégrer des mesures d'information et de sensibilisation des populations.
- Il importe d'établir clairement les rôles et responsabilités pour tous les éléments de la Stratégie.
- Tous les impacts sur l'environnement et les autres initiatives environnementales doivent être pris en compte, car les décisions prises dans un secteur auront des répercussions ailleurs. Par exemple, l'amélioration du traitement des eaux usées municipales nécessitera davantage d'énergie, ce qui aura des répercussions sur les changements climatiques (Protocole de Kyoto). Il faut déterminer les mesures de compensation possibles.
- Il faut assurer une protection minimale de l'environnement d'un bout à l'autre du pays.
- Il faut prendre en considération l'ampleur des impacts selon la taille des collectivités, ainsi que les facteurs suivants : fréquence, durée, volume, saison, taille de la municipalité, niveau actuel d'infrastructure.
- La souplesse est de mise en ce qui touche la mise en œuvre de la Stratégie et la conformité à la Stratégie. Il faut se rappeler que les municipalités seront en concurrence pour l'obtention des ressources dont elles auront besoin.
- Il faut examiner les problèmes de compétence particuliers (situation géographique et circonstances particulières) auxquels les Premières Nations sont confrontées.

Modèle de gestion du risque environnemental

- L'approche proposée pour la gestion du risque environnemental fait consensus.
- On s'entend également pour affirmer qu'une approche par bassin versant s'impose pour la gestion du risque environnemental, le suivi et d'autres aspects de la Stratégie. Et une telle approche devrait prendre en compte toutes les sources de pollution : ponctuelles, diffuses, multiples, industrielles, agricoles, urbaines, etc.
- La notion de zone de mélange reçoit un bon accueil, mais elle doit être précisée et faire l'objet d'une orientation.
- On s'est généralement prononcé en faveur de la prise en considération des milieux naturels récepteurs au stade de l'élaboration des différentes composantes de la Stratégie.
- Les gens sont d'accord avec le principe des normes de performance ou des limites de rejet, mais il y a diversité d'opinions lorsqu'il s'agit de déterminer quels types de normes il faudrait mettre en place : normes nationales ou propres au site? normes fondées sur le risque environnemental ou sur les technologies? Certains soutiennent qu'une gamme de normes et de limites doit être établie. On s'entend généralement pour affirmer qu'il faut fixer des normes propres aux paramètres types, mais on ne sait pas comment il faudrait gérer les nouveaux paramètres.
- Des normes de performance nationales devraient être établies eu égard aux paramètres types. Il faudrait cependant prendre en considération les nouveaux paramètres, qui devraient être gérés en fonction de chaque site, à moins que des données scientifiques bien étayées permettent d'élaborer des normes.
- Les normes de prétraitement, le contrôle à la source des substances non traitables, la réglementation des produits et la prévention de la pollution sont considérés comme des éléments importants d'une éventuelle stratégie. Vu que les usines d'épuration ne peuvent traiter toutes les composantes des effluents, il est difficile de rendre l'exploitant ou le propriétaire responsable de la réduction à la source ou de l'enlèvement des substances non traitables. Les gens sont d'accord pour que ces substances soient réglementées au palier fédéral.
- Il faudrait utiliser le modèle de gestion du risque environnemental pour classer les municipalités en ordre de priorité en fonction du degré de risque (élevé, moyen et faible).
- Les exigences les plus strictes sont nécessaires pour assurer la protection de l'environnement.
- La surveillance est importante, et il faut déterminer les paramètres à surveiller en fonction du site ou du milieu récepteur. Les exigences en cette matière doivent être clairement établies.
- Une étude de la pollution diffuse et de la capacité d'auto-épuration des milieux récepteurs s'impose.
- Il faut préciser la notion de risque environnemental, en déterminant par exemple le niveau de risque est acceptable.
- Il faut également définir la notion d'« impact nul » sur les milieux récepteurs. Certains rejets peuvent avoir un impact bénéfique ou un impact ni bénéfique ni néfaste (p. ex., rejets qui favorisent la croissance de vertébrés, paramètres chimiques qu'il est pratiquement impossible de mesurer).
- Certains rejets ont des retombées bénéfiques pour l'environnement. Ainsi, la libération d'éléments nutritifs est considérée comme bénéfique dans certaines régions; il faut prendre en considération les rejets d'azote et de phosphore à des endroits précis. Si une recommandation est établie pour un paramètre potentiellement bénéfique, il faudrait prévoir suffisamment de souplesse pour permettre la hausse ou la baisse des concentrations suivant les besoins de l'environnement à l'échelle locale.
- Un régime de permis soumis à un examen périodique permettrait d'assurer la conformité aux ORE.
- Compte tenu des contraintes financières auxquelles les petites municipalités sont soumises et de l'obligation d'améliorer la protection de l'environnement, il faudrait envisager la possibilité d'imposer des exigences moins strictes à ces municipalités.

- Il faudrait réaliser un examen des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau au Canada pour s'assurer que les effluents font l'objet d'une surveillance adéquate et que ces réseaux recueillent de l'information utile. Cela permettrait également de garantir l'efficacité globale de la surveillance de la qualité de l'eau.

Harmonisation du cadre réglementaire

- L'élaboration d'un règlement type sur l'utilisation des égouts est recommandée. Ce serait un bon outil de référence, qui favoriserait l'uniformisation des règlements municipaux à l'échelle nationale.
- Tous conviennent qu'il faut préciser davantage les rôles et les responsabilités ainsi que la réglementation à tous les paliers de gouvernement. Une approche à « guichet unique », qui réduirait le nombre de niveaux d'approbation et rationaliserait la réglementation et le processus de déclaration, serait bienvenue. Une approche intégrée et complémentaire s'impose.
- Il faut assurer le respect de la *Loi sur les pêches*.
- Différentes lacunes d'ordre réglementaire ont été soulignées : absence de contrôle des rejets industriels dans les égouts sanitaires et manque de contrôle à la source; absence de certitude à long terme; nécessité de définir ce qu'est un rejet de substances dangereuses, dont l'ammoniac; reddition de comptes; certification des exploitants; problèmes liés aux saisons et au climat; disparités entre les règlements des instances provinciales et fédérale; prise en compte insuffisante des milieux récepteurs; objectifs de qualité de l'environnement.
- Il faudrait reconnaître l'importance du contrôle à la source et de la prévention de la pollution et veiller à la prise en compte de ces éléments.
- Il faudrait se servir de règlements sur l'utilisation des égouts pour réglementer les rejets des installations industrielles, commerciales et institutionnelles en amont des usines d'épuration (à l'échelle nationale/provinciale, y compris dans les collectivités des Premières Nations).
- Il importe de tenir compte des petites collectivités et des collectivités rurales, dont l'assiette fiscale est peu étendue.
- Il faut clarifier le degré d'intervention des autorités fédérales, provinciales et municipales au chapitre de la réglementation en ce qui touche les collectivités autochtones et des Premières Nations.
- L'appui des organismes de santé fédéraux et provinciaux est important.
- On ne sait pas trop quel serait l'effet de l'application de la Stratégie sur la législation existante. Est-ce que le temps et l'énergie consacrés actuellement à l'élaboration de plans, à l'exécution d'évaluations environnementales et à la mise en service d'installations rénovées feront double emploi ou est-ce que le processus du CCME ajoutera d'autres exigences importantes, ou les deux?
- Chaque instance devrait pouvoir mettre en oeuvre la Stratégie au rythme qui lui convient et l'adapter à sa situation particulière.

Coordination des activités scientifiques et de recherche

- La Stratégie doit absolument reposer sur de solides bases scientifiques.
- Il faut encourager et coordonner la recherche. L'information doit être de portée nationale et facilement accessible. Les municipalités et les autres intervenants sont prêts à partager l'information qu'ils détiennent.
- Divers intervenants doivent participer à la gestion de la recherche et de l'information : municipalités, gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux, universités, experts-conseils, ingénieurs, autres parties intéressées.
- Les problèmes opérationnels des collectivités du Nord et des localités éloignées devraient être examinés.
- La démarche suivie pour identifier les contaminants potentiellement préoccupants reçoit un bon accueil.

- Il faudrait lister les contaminants par ordre de priorité.
- Il faudrait établir des priorités de recherche à long terme.
- Les personnes consultées étaient d'accord pour qu'on crée une base de données sur les contaminants, et la plupart ont indiqué qu'elles utiliseraient une telle base.
- Est-ce que l'analyse du risque tiendra compte des changements climatiques?
- Il faut faire de la recherche pour trouver des technologies conviviales pour les localités rurales.
- Il faut fournir de l'information sur la composition complète des effluents d'eaux usées. On pourrait utiliser l'information sur la composition des effluents d'autres pays pour avoir une idée de ce que l'on pourrait s'attendre à trouver dans les effluents au Canada.

Implications économiques

- L'examen des possibilités de financement devrait tenir compte de la taille de la municipalité, de la capacité de payer/de lever des fonds (population et coûts par habitant), des contributions des installations industrielles et de l'évolution démographique (à la hausse ou à la baisse). Il doit se faire au cas par cas. Il faut tenir compte des concentrations de fond et de l'application de modèles uniformisés pour l'étude des lacs, des cours d'eau et des milieux marins. La fixation de prix concurrentiels pour les modèles devrait également être prise en compte. Il est nécessaire d'établir des objectifs nationaux et de prévoir des encouragements, financiers et autres, à l'atteinte de ces objectifs.
- Le financement devrait être assuré à long terme et régi par des critères nationaux.
- La Stratégie devrait mettre l'accent sur les coûts de mise en oeuvre et les mécanismes de financement connexes.
- Il faudrait élaborer des programmes de financement spécialement axés sur la problématique des effluents d'eaux usées municipales.
- On pourrait envisager la possibilité de créer des districts de gestion des eaux usées pour réduire les coûts d'infrastructure.
- Il faut déterminer qui devra payer et trouver des possibilités de financement inédites.
- La souplesse s'impose en matière de gestion du risque en raison des effets économiques sur les municipalités.
- La gestion du risque et des implications économiques devra s'appuyer sur un soutien politique et financier.
- Dans les localités du Nord, éloignées, autochtones et des Premières Nations, les ressources sont moindres et les coûts d'infrastructure sont plus élevés (il peut coûter de 10 à 15 fois plus cher qu'ailleurs pour construire et rénover des installations). Il faut prendre cela en considération dans la mise en oeuvre de la Stratégie.
- Il faudrait comparer les coûts de la gestion des effluents d'eaux usées municipales à ceux des autres services publics (approvisionnement en eau et en électricité, chauffage, téléphone, etc.) et évaluer d'autres facteurs, comme l'éloignement, la capacité et les revenus des ménages.
- Le traitement secondaire vise à réduire la demande biochimique en oxygène sur cinq jours et la quantité de matières en suspension, tandis que le traitement tertiaire comprend la désinfection ainsi que l'enlèvement de l'ammoniac et la nitrification. Cela doit entrer en ligne de compte dans l'établissement d'une base économique à l'échelle du Canada et l'étude des implications économiques connexes.
- Il faudrait appliquer la Stratégie en tenant compte des investissements des municipalités dans les infrastructures, en particulier en ce qui touche les mécanismes de financement durable.
- Il faudrait également encourager les municipalités à créer des fonds spéciaux pour le financement des projets liés aux eaux usées.
- Des critères de capacité financière devraient être établis.
- Il faut étudier les impacts financiers des normes minimales de traitement des eaux usées et déterminer si de telles normes sont nécessaires.
- Il faudrait tenir compte des coûts d'exploitation et d'entretien dans l'élaboration de la Stratégie.